

## **Buts généraux du programme de résidence en psychiatrie**

La psychiatrie est la spécialité de la médecine qui s'intéresse à l'étude biopsychosociale de l'étiologie, de l'évaluation, du diagnostic, du traitement et de la prévention des troubles mentaux, émotionnels et comportementaux, qu'ils se manifestent seuls ou conjugués à d'autres troubles d'origine médicale ou chirurgicale, à toutes les étapes de la vie.

Au terme de la formation, on s'attend du résident qu'il soit un spécialiste compétent en psychiatrie, capable d'exercer le rôle de consultant dans la spécialité. Le résident doit faire preuve des connaissances, des habiletés et des attitudes requises pour des soins et des services efficaces centrés sur le patient à une population diversifiée, à toutes les étapes de la vie. Le résident doit acquérir une connaissance pratique de la base théorique de la psychiatrie, y compris de ses fondements dans les sciences médicales fondamentales et la recherche.

Dans tous les aspects de la pratique spécialisée, le résident doit être en mesure de transiger avec professionnalisme avec les questions entourant le sexe, l'âge, la culture, l'ethnicité, la spiritualité et l'éthique.

Au terme de la formation postdoctorale, les psychiatres auront perfectionné un éventail de compétences spécifiques en tant qu'expert médical. En tant qu'experts médicaux, les psychiatres jouent tous les rôles CanMEDS et utilisent leur savoir médical, leurs compétences spécialisés cliniques et leurs attitudes professionnelles pour dispenser de soins axés sur le patient, à toutes les étapes de la vie, notamment aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux aînés, dans divers milieux, y compris, les hôpitaux, les cliniques externes et la communauté. Le rôle d'expert médical est le rôle pivot du médecin dans le cadre CanMEDS.

## **Objectifs du programme de résidence en psychiatrie**

### **EXPERTISE**

#### **1. Procéder à une évaluation psychiatrique complète.**

- 1.1 Identifier les problèmes de santé mentale en tenant compte de la situation et des spécificités du patient
- 1.2 Procéder à l'évaluation psychiatrique (incluant la révision du dossier)
- 1.3 Effectuer un examen mental complet.
- 1.4 Évaluer le degré d'urgence de la situation clinique (psychiatrique ou médicale).
- 1.5 Identifier les situations cliniques à risque (incluant la dangerosité suicidaire ou hétéro-agressive, ainsi que les risques liés aux affections médicales et aux interventions médicamenteuses, etc.).
- 1.6 Établir les priorités parmi les problèmes à évaluer, en partenariat avec le patient, sa famille, ses proches ou les intervenants impliqués.
- 1.7 Élaborer une formulation de synthèse bio-psycho-sociale de la problématique du patient.
- 1.8 Poser un diagnostic psychiatrique provisoire conforme à une classification reconnue en s'appuyant sur l'interprétation de l'ensemble des données colligées
- 1.9 Élaborer les diagnostics provisoires les plus probables au besoin et/ou diagnostics différentiels\*\*.
- 1.10 Proposer une investigation appropriée en tenant compte des dimensions administrative, biologique et psychosociale.
- 1.11 En cas d'incertitude quant au diagnostic ou à la conduite à tenir, expliquer clairement au patient la stratégie de gestion de l'incertitude.

- 1.12 Rédiger un rapport d'évaluation psychiatrique destiné au médecin-référent conformément aux standards de pratique.
- 1.13 Transmettre les informations pertinentes aux autorités concernées lorsque des mesures légales doivent être prises en cas de dangerosité, lors de la survenue d'évènements inhabituels (par exemple mort suspecte, blessure par balles, maltraitance etc.) ou en cas de maladies à déclaration obligatoire.
- 1.14 Transmettre verbalement ou par écrit les conclusions de ce rapport en fonction du contexte clinique.

## **2. Recommander et/ou appliquer un plan d'intervention<sup>2</sup>.**

- 2.1 Identifier des interventions préventives et thérapeutiques possibles en tenant compte de la sécurité du patient
- 2.2 Reconnaître les situations qui exigent une consultation auprès d'autres professionnels de la santé ou auprès d'autres médecins spécialistes.
- 2.3 Déterminer le plan d'intervention approprié pour un patient donné et l'adapter aux caractéristiques du patient (âge, environnement familial, social, culturel etc.).
  - 2.3.1 Être en mesure de déterminer si le patient doit être pris en charge dans un service psychiatrique (général ou spécialisé), s'il doit être référé aux services de première ligne ou orienté vers un autre type de ressource.
- 2.4 Discuter de la nature et des objectifs des interventions proposées avec le patient ainsi qu'avec ses proches
- 2.5 Évaluer si le degré de compréhension du patient lui permet de fournir un consentement libre et éclairé (en l'absence de consentement libre et éclairé, il faudra obtenir un consentement substitué ou une autorisation de soins de la Cour) et convenir du plan d'intervention avec le patient apte
- 2.6 À toutes étapes du plan d'intervention, s'assurer en tout temps de la sécurité du patient ou d'autrui et de l'efficacité des interventions
- 2.7 Consigner le plan d'intervention au dossier (dans le rapport de consultation ou dans les notes de suivi).
- 2.8 Transmettre de façon efficace et appropriée aux intervenants concernés, les recommandations découlant du plan d'intervention en respectant les règles de confidentialité

## **3. Assurer un suivi psychiatrique. (Expertise + Collaboration)**

- 3.1 Mettre en œuvre le suivi approprié (fréquence, lieu de rencontre) au contexte clinique
- 3.2 Évaluer la réponse aux interventions en fonction des objectifs visés
- 3.3 Réviser le diagnostic ou le plan d'intervention en fonction de l'évolution clinique ou de l'ajout de nouvelles informations.
- 3.4 Reconnaître les situations où il est approprié de modifier, de cesser des interventions ou de conclure l'épisode de soins. Au besoin, référer le patient à un spécialiste, un omnipraticien ou un autre intervenant.
- 3.5 Communiquer les résultats du suivi aux personnes concernées en respectant les règles de la confidentialité.
- 3.6 Rédiger une note de suivi au dossier conformément aux standards de pratique.

## COMMUNICATION

### 4. Communiquer avec le patient et ses proches.

- 4.1 Mettre en place un cadre d'entrevue qui favorise des échanges de qualité avec le patient et en partenariat avec celui-ci lorsqu'approprié
- 4.2 Moduler les contenus et le processus des échanges en fonction de l'interlocuteur, du contexte et du médium de communication (téléphone, visioconférence, courriel etc.).
- 4.3 S'assurer d'une compréhension optimale dans les échanges avec le patient ou avec ses proches (par exemple, avoir recours à un traducteur).

### 5. Établir une relation thérapeutique (Communication + professionnalisme)

- 5.1 Établir et maintenir une relation thérapeutique avec le patient fondée sur la confiance et le respect
- 5.2 Soutenir l'expression d'émotions (faire de la place à l'expression affective) et manifester de l'empathie envers le patient et ses proches tout en gardant une distance optimale
- 5.3 Interagir de façon constructive et productive avec le patient et ses proches
  - 5.3.1 Recourir aux techniques d'entrevue psychiatrique pour construire l'alliance avec le patient, tout en procédant à l'évaluation psychiatrique <sup>1</sup>
  - 5.3.2 Maintenir le cadre de la relation thérapeutique entre psychiatre et patient
  - 5.3.3 Établir et maintenir une relation thérapeutique avec les proches du patient (pouvoir diriger respectueusement une entrevue structurée dans le but d'obtenir les informations collatérales nécessaires et pertinentes en respectant les règles de confidentialité)

## PROFESSIONNALISME

### 6. Agir pour le bénéfice du patient tout en tenant compte des besoins collectifs.

- 6.1 Respecter le patient en tenant compte des facteurs culturels, sociaux, spirituels ou religieux qui sont en jeu dans son expérience de la maladie ou qui modulent la relation thérapeutique et sa participation aux interventions proposées.
- 6.2 Reconnaître les enjeux éthiques dans la pratique clinique au quotidien les analyser et fonder ses actions sur les principes, les approches ou les méthodes reconnus en éthique.
- 6.3 Se soucier des valeurs et du bien-être du patient et de ses proches dans le respect des droits et de la dignité de la personne.
- 6.4 Agir en fonction des intérêts et des préférences du patient en tenant compte des contingences liées à l'efficacité du système de soins ou liées à la limitation des ressources.
- 6.5 En situation de dilemme éthique (incluant en cas de conflits avec les convictions personnelles du soignant), être capable d'agir dans le bien-être du patient et/ou obtenir de l'aide (deuxième opinion médicale ou psychiatrique, consultation auprès du comité d'éthique clinique etc.).

---

<sup>1</sup> (par exemple, se présenter, expliquer le but et le contexte de l'entrevue; recourir aux questions exploratoires tout en adaptant son questionnaire au contexte et au patient, moduler son style d'entrevue et savoir mettre fin à l'entrevue)

## **7. Pratiquer la psychiatrie en fonction des valeurs, des règles et des normes de la profession.**

- 7.1 Respecter les règles déontologiques dans les relations professionnelles avec le patient et ses proches.
- 7.2 Respecter les règles déontologiques et le professionnalisme dans les relations avec les collègues médecins, les professionnels de la santé et les étudiants en formation.
- 7.3 Respecter les règles éthiques et déontologiques pour prévenir et éviter les conflits d'intérêts et les traitements de faveurs (écourter la liste d'attente, avec les compagnies pharmaceutiques, etc.).
- 7.4 Effectuer ses activités professionnelles avec honnêteté\*\* (ex supervision)
- 7.5 Assumer les responsabilités hospitalières, universitaires, liées à la santé publique, légales et déontologiques inhérentes à la pratique de médecin-psychiatre.
- 7.6 Participer à l'autoréglementation de la profession (par exemple, comité d'évaluation de l'acte, comité du collège des médecins, etc).

## **COLLABORATION**

### **8. Participer au fonctionnement d'une équipe interprofessionnelle de soins.**

- 8.1 Exercer son rôle et ses responsabilités au sein d'une équipe interprofessionnelle de soins tout en respectant les rôles et responsabilités des autres professionnels membre de cette même équipe.
- 8.2 Contribuer au mandat et à l'atteinte des objectifs de cette équipe dans le respect des règles et des procédures.
- 8.3 Contribuer à l'organisation d'une équipe à travers des règles et des procédures
- 8.4 Établir des relations harmonieuses entre les membres de cette équipe.
- 8.5 Exercer son leadership professionnel dans le respect de celui des autres membres et assumer le rôle de chef d'équipe lorsque pertinent.
- 8.6 Contribuer au développement et à l'évaluation d'une équipe de soins dans un processus d'amélioration continue des soins et services.

### **9. Planifier, coordonner et dispenser les soins en équipe de façon sécuritaire.**

- 9.1 Faire une demande de consultations aux autres professionnels de façon précise et concise, et dans le respect des limites de leurs professions
- 9.2 Respecter collectivement l'approche centrée sur les besoins du patient dans l'élaboration d'un plan de soins
- 9.3 Contribuer collectivement à la mise en œuvre du plan de soins
- 9.4 Contribuer collectivement à la révision du plan de soins.

### **10. Résoudre les conflits au sein d'une équipe interprofessionnelle de soins.**

- 10.1 Caractériser les conflits au sein d'une équipe de soins
  - 10.1.1 Identifier les situations conflictuelles potentielles ou naissantes au sein d'une équipe de soins.
  - 10.1.2 Reconnaître les contextes et les facteurs liés à la situation clinique ou à l'équipe qui entrent en jeu dans une situation de conflit.
- 10.2 Entreprendre une démarche de résolution de conflit
  - 10.2.1 Discuter de la dynamique et du fonctionnement de l'équipe de soins avec ses membres.
  - 10.2.2 Procéder à une résolution de conflit par étapes et en appliquant une démarche fondée sur la compréhension systémique du conflit

## PROMOTION DE LA SANTÉ

### **11. Effectuer des interventions de promotion de la santé et de prévention auprès des patients.**

- 11.1 Évaluer les habitudes de vie du patient et explorer son contexte de vie (personnel, familial, social ou professionnel) ou tout autre facteur pouvant avoir une influence sur sa santé mentale et physique.
- 11.2 En partenariat avec le patient, faire des interventions de dépistage, encourager des mesures préventives ou des approches en vue de promouvoir la santé mentale et physique
- 11.3 Encourager la participation active du patient dans la promotion de sa santé en favorisant un véritable partenariat avec son équipe de soins et avec son psychiatre en vue de modifier des facteurs de risque, maintenir les facteurs de protection, encourager l'observance au traitement etc.)
- 11.4 Soutenir le patient dans la défense de ses droits et intérêts, l'orienter vers les ressources ou services appropriés et, le cas échéant, intervenir auprès de tiers.

### **12. Effectuer des interventions de promotion de la santé et de prévention auprès des groupes de patients, des communautés et de la population.**

- 12.1 Faire preuve de vigilance face à l'état de santé mentale et physique des groupes de patients, des communautés et de la population
- 12.2 Défendre les droits de groupes de patients, de communautés ou de la population, en matière de santé mentale (en particulier les groupes de patients et les populations vulnérables). Au besoin, intervenir auprès des autorités ou instances concernées.
- 12.3 S'impliquer dans une problématique de santé mentale locale ou internationale par intérêt et si possible
- 12.4 Débattre de l'impact ou de la mise en place de politiques publiques en santé mentale.

## ÉRUDITION

### **13. S'engager dans des activités d'enseignement et de formation tout en maintenant une relation enseignant/apprenant professionnelle.**

- 13.1 Aider l'apprenant à déterminer ses besoins et ses objectifs d'apprentissage.
- 13.2 Recourir à des stratégies d'enseignement fondées sur les données probantes et les choisir en fonction du contexte et des caractéristiques de l'apprenant
- 13.3 Dispenser des enseignements
- 13.4 Évaluer les apprentissages de l'apprenant.
- 13.5 Fournir une rétroaction efficace à l'apprenant.
- 13.6 Évaluer de façon réflexive sa pratique d'enseignement et d'évaluation

### **14. Contribuer au développement des connaissances ou de nouvelles pratiques dans sa profession.**

- 14.1 Participer à des projets, des programmes ou des initiatives de recherche scientifiques en respectant les principes de la médecine fondée sur les données probantes.
- 14.2 Procéder à l'analyse critique de données de recherche et de données probantes en psychiatrie.
- 14.3 Participer à l'amélioration des pratiques cliniques ou à l'analyse de pratiques innovantes.

## **15. Assurer son développement professionnel continu de façon réflexive<sup>(2)</sup> pour toutes les compétences requises par l'exercice de ses rôles.**

- 15.1 À la suite d'une analyse critique, déterminer ses propres besoins de formation.
- 15.2 Recourir à des moyens d'apprentissages (conférence, lecture, formation, etc.) en tenant compte de ses types de besoins de développement professionnel ainsi que de ses caractéristiques personnelles d'apprenant.
- 15.3 Évaluer les retombées de ses apprentissages sur sa pratique
- 15.4 Ajuster ses stratégies de développement professionnel continu dans le but de bonifier sa pratique clinique, le cas échéant

## **COMBINER PROFESSIONNALISME et GESTION**

### **16. Prendre soin de sa santé.**

- 16.1 Établir un sain équilibre entre le soin des patients, les besoins de la communauté ou les exigences de la pratique, et les activités de sa vie personnelle et familiale.
- 16.2 Savoir identifier et départager les situations de stress liées à sa vie personnelle ou à sa vie professionnelle, et être en mesure faire face de façon appropriée aux retombées émotionnelles (ou autres) de ces situations de stress.
- 16.3 Faire preuve de vigilance face aux risques inhérents à sa pratique professionnelle (pour soi-même, mais aussi pour les autres professionnels de la santé) et savoir réagir à ces risques de façon appropriée (par exemple, gestion du risque d'hétéroagressivité).

## **GESTION**

### **17. Coordonner les aspects organisationnels de sa pratique professionnelle.**

- 17.1 Gérer les ressources humaines, matérielles, financières et technologiques de son milieu de pratique, non seulement en fonction de ses besoins professionnels personnels, mais aussi en tenant compte du contexte global du système de santé (accessibilité et dispensation des soins et services de santé).
- 17.2 Répondre aux obligations médico-légales, déontologiques et administratives de la pratique médicale qui découlent d'un ensemble de responsabilités professionnelles et sociales (envers les patients, envers les établissements ou organismes de santé).
- 17.3 Savoir établir des priorités et organiser son temps, en fonction de ses obligations professionnelles et de sa vie personnelle.
- 17.4 Mener sa carrière en cohérence avec ses objectifs de vie, personnels et professionnels

### **18. Contribuer à l'efficacité du système de santé en faisant preuve de leadership.**

- 18.1 Utiliser judicieusement les ressources humaines, financières et matérielles (par exemple utilisation optimale de locaux et d'équipements) du milieu clinique.
  - 18.1.1 Utiliser les technologies de l'information de façon appropriée dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des soins aux patients (banque de données, système de rappels téléphoniques, télésanté, communications électroniques etc.) tout en préservant la confidentialité.

---

<sup>2</sup> Approche réflexive : « *Reflection is a metacognitive process that occurs before, during and after situations with the purpose of developing greater understanding of both the self and the situation so that future encounters with the situation are informed from previous encounters* » (Sandars, Medical Teacher, 2009)

- 18.2 Participer à la juste répartition des ressources en santé mentale en tenant compte à la fois de critères d'efficacité ou d'efficacités, et de critères égalitaristes et d'équité.
- 18.3 Participer à des activités médico-administratives et à la gouvernance clinique en présidant ou en assistant à des comités ou réunions au sein d'un département, de l'hôpital, de l'université, de l'agence de la santé, etc.
- 18.4 Participer à des programmes innovateurs pour améliorer la qualité des soins, la sécurité des patients et le fonctionnement de l'organisation institutionnelle (hospitalière, universitaire, etc.).

---

## Références bibliographiques

1. *Objectifs de la formation en psychiatrie*, C.C.R.d.M.e.C.d. Canada), Editor. 2009.
2. Frank, J.R. and D. Danoff, *The CanMEDS initiative: implementing an outcomes-based framework of physician competencies*. Med Teach, 2007. **29**(7): p. 642-7.
3. Leverette, J.S., G.S. Hnatko, and E. Persad, *Approaches to Postgraduate Education in Psychiatry in Canada : What Educators and Residents Need to Know*. 2009, Ottawa: Canadian Psychiatric Association. 257.
4. Lalonde, P.e.a., *L'approche bio-psycho-sociale*. 1999, Montréal: Guérin.